

Conduite de tracteur et nouvelles technologies : attention aux accidents





Les faits divers dans la presse locale et nationale mettent de plus en plus fréquemment en avant des accidents de circulation impliquant des ensembles agricoles.

Ces événements ont des conséquences souvent tragiques (décès du chauffeur) et pour les cas moindres, des commotions des victimes et une destruction du matériel.

L'analyse des circonstances de ces accidents met en évidence certains points communs :

- tracteur équipé de boîte à transmission continue,
- et/ou attelé à des remorques de grosse capacité,
- vitesse élevée,
- non port de la ceinture ventrale.

D'autres accidents surviennent aussi hors circulation routière lors de l'attelage/dételage d'engin et lors de la conduite dans les champs.

Cette fiche est destinée à vous rappeler les mesures à prendre pour éviter ces accidents et prévenir les risques.

En 5 ans, 984 accidents ont impliqué un tracteur agricole. Ils ont entraîné 200 décès dont 44 conducteurs de tracteurs. 42 % des accidents ont eu lieu entre juin et août.

Source : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière

CAS PARTICULIER DES TRACTEURS « RÉCENTS »

Les tracteurs ont évolué :

- augmentation des vitesses, des puissances et des gabarits, accroissant les énergies nécessaires pour freiner en cas d'urgence,
- progrès technique : électronique embarquée avec asservissement, boîte de transmission à variation continue...

Dans cette configuration, des chauffeurs conduisant un ensemble «tracteur + remorque de grand gabarit» en pente, même raisonnable, témoignent «s'être fait peur», voire «ont eu un accident» du fait d'un frein moteur moindre qu'une transmission traditionnelle.

Face à ce constat, les constructeurs commencent à proposer des solutions techniques.

Au niveau de votre exploitation, les règles sont :

- anticiper et former les conducteurs sur les règles de sécurité (paramétrage de boîte de vitesse),
- informer sur la manière d'utiliser les freins en complément
- verrouiller les essieux suiveurs de la remorque sur route si la vitesse est supérieure à 15km/h ou aux champs si terrain en dévers,
- privilégier des boîtes de vitesses classiques pour les personnes travaillant dans les zones accidentées ou faisant beaucoup de transport.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE AGRICOLE

- confier un tracteur à des travailleurs formés : transmettre les consignes de sécurité,
- respecter les capacités maximales de l'engin (PTAR) et les limites du code de la route, et réduire celles-ci selon les conditions de circulation (largeur, qualité de la route, trafic...),
- entretenir et vérifier les freins de service et la signalisation du véhicule,
- choisir l'itinéraire selon le gabarit, le chargement, les pentes, les horaires de circulation,
- porter la ceinture ventrale si elle est présente même en présence d'une cabine fermée, pour éviter d'être éjecté en cas de choc,
- s'assurer de l'arrêt complet du tracteur avant de descendre (commande d'avancement sur le neutre, et frein de parking serré ou autre dispositif de sécurité verrouillé),

DES COMPORTEMENTS À ADAPTER

Des accidents sur la route et aux champs : perte de contrôle de véhicule, heurt, contact avec des installations électriques. En général, ils sont liés à des défauts de vigilance :

- utilisation du téléphone portable,
- vitesse inadaptée, parfois accentuée par une perception altérée de la vitesse liée au confort des véhicules,
- fatigue du conducteur
- utilisation de l'autoguidage aux champs,
- encombrement dans la cabine (bidons, matériel...),
- présences gênantes (chiens, passagers...)

RECOMMANDATIONS POUR ÉVITER LES ACCIDENTS LORS DE L'ATTELAGE - DÉTELAGÉ

- si la manœuvre s'effectue à deux personnes, bien coordonner les opérations. La personne qui guide doit se tenir en dehors de la zone d'écrasement,
- toujours se tenir en dehors des zones dangereuses (relevage d'outils portés ou semi portés...),
- effectuer le dételage sur terrain plat et stable,
- s'assurer de la stabilité du matériel par l'emploi de cales, freins de parking et béquilles.

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

Tracteur + Remorque	Véhicule ou appareil agricole ou forestier attaché à une exploitation agricole ou forestière, une ETA ou à une CUMA	Dispense de permis et 16 ans minimum, mais seulement durant l'exercice de l'activité agricole ou forestière
	Véhicule ou appareil agricole ou forestier, ou véhicule assimilé, dont la vitesse ne dépasse pas 40 km/h	Permis B
	Véhicule ou appareil agricole ou forestier ou véhicule assimilé dont la vitesse dépasse 40 km/h	Permis poids lourd : - Permis C - ou permis CE - ou permis C1 - ou permis C1E

EVALUATIONS DES RISQUES

Nous vous rappelons que ces risques doivent figurer dans le document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels.

DES CONSEILLERS EN PRÉVENTION POUR VOUS AIDER

Les conseillers en prévention de la MSA vous alertent sur les risques importants liés à la conduite des engins.

- Retrouvez toute l'information sur le risque lié à la circulation des engins sur www.ssa.msa.fr